

Tribune de l'opposition

Les élus de la Droite Municipale : Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Nadia FERHANI et Martine ASENSIO communiquent :

Un article paru dans l'Indépendant du mercredi 26 décembre 2018 nous interpelle car il traite d'un problème récurrent qui préoccupe au plus haut point tous les habitants de Cabestany. Il s'agit d'incivilités liées aux dépôts sauvages des déchets encombrants qui sont le fait de pollueurs irrespectueux qui pour diverses raisons transforment le bord de nos routes, de nos rivières et de nos

terres agricoles en décharge à ciel ouvert.

Au fil des réunions publiques de quartiers que nous soutenons en y participant activement, ce sujet revient régulièrement car il concerne tous les secteurs.

La communauté Urbaine a hérité de certaines compétences, mais le Maire reste le Premier Magistrat de la commune et il est le seul interlocuteur entre ses concitoyens et la CU. Le Maire dispose du guide des « sanctions administratives et des constats pénaux » à l'usage des communes qui stipule que celui-ci est habilité à faire usage

de ses pouvoirs de Police (art : L2213-29 du CGCT salubrité publique).

Une action citoyenne, que nous encourageons, a été menée pour lutter contre ces dépôts sauvages. De guerre lasse, une habitante, a entraîné quelques amis pour un nettoyage éco-citoyen.

D'autres dispositifs en amont existent afin de dissuader les contrevenants de se servir du territoire de Cabestany comme dépotoir. D'autres communes les ont mis en place (ex : caméra, panneaux). Pourquoi pas à Cabestany ?

Protéger et préserver notre environnement doit être une volonté affirmée sur le terrain.

Tous les acteurs sociaux économiques peuvent enrayer le problème. Il suffit d'une bonne et intelligente collaboration entre la municipalité, la police municipale, la Communauté Urbaine, l'association les Voisins Vigilants et Solidaires et les citoyens.

De notre côté, nous continuerons notre travail pour défendre nos concitoyens, nos convictions et notre environnement.